

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

TARN-ET-GARONNE

ACCUEIL DE TOUS LES ELEVES DES ECOLES A COMPTER DU 22 JUIN 2020

Castelsarrasin, le 18 juin 2020

Madame, Monsieur, Chers parents,

Comme vous le savez suite aux annonces du chef de l'État le dimanche 14 juin, les écoles accueilleront tous les élèves à partir du lundi 22 juin, « *de manière obligatoire et selon les règles de présence normales* ».

Le fonctionnement des établissements scolaires dans le contexte COVID-19 a été revu et les assouplissements du protocole sanitaire concernent notamment les règles en matière de distanciation physique. Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles, ainsi que le traçage des cas et des contacts.

La Municipalité a ainsi revu l'organisation des modalités d'accueil des élèves dans l'ensemble des établissements scolaires de la ville, en lien avec l'Éducation Nationale, compte tenu des nouvelles prescriptions sanitaires, dans le souci continu d'assurer la sécurité de tous. L'organisation pratique et les mesures prises nécessitent également de tenir compte du contexte propre à chaque école, et notamment de la configuration des locaux.

| **Horaires** : Les horaires d'ouverture des écoles redeviennent les horaires habituels, à savoir : **7h30-18h30**.

Il est rappelé aux familles la nécessité d'éviter tout regroupement devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des enfants, et d'appliquer strictement les gestes « barrière ».

| **Protocole sanitaire** : l'ensemble du personnel communal continue d'appliquer les gestes barrière, les nouvelles règles de distanciation physique, le protocole lié au lavage des mains des élèves, la ventilation des locaux, la limitation du brassage des élèves, ainsi que le protocole de nettoyage et de désinfection des locaux et des matériels.

Le protocole reste inchangé en cas de suspicion de cas COVID-19 et les familles poursuivent la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école.

| **Restauration scolaire** : la restauration scolaire est remise en place sur la base d'un fonctionnement adapté aux contraintes du nouveau protocole sanitaire, en lien avec la cuisine centrale intercommunale et notre prestataire SOGERES.

Les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) peuvent réserver les repas par plusieurs biais :

- En se connectant au Portail famille (lien par le site de la ville www.ville-castelsarrasin.fr)
- En contactant le Service des affaires scolaires par téléphone : 05.82.94.10.72
- En se rendant en Mairie, au Service des Affaires scolaires

Pour les familles dont les enfants ont l'habitude de fréquenter le restaurant scolaire, le montant correspondant au report des repas à compter du 16 mars 2020 sera déduit de la prochaine facturation.

Dans tous les cas, le Service des Affaires scolaires étudiera chaque situation, afin de faciliter au maximum les démarches pour les familles, dans ce contexte exceptionnel.

Soyez assurés une nouvelle fois, que nous mettons tout en œuvre pour accueillir enfants et personnels dans les meilleures conditions possibles, avec la volonté affirmée de toujours privilégier la santé et la sécurité de tous.

Très cordialement,

Le Maire de Castelsarrasin

Jean-Philippe BESIERS

